#### VILLE DE ROYAN



DC N°19.444

## **DECISION**

Concernant la fixation des tarifs dans le cadre du festival « Escale d'humour » (du 08 au 22 février 2020) =°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC  $N^{\circ}19/317$  en date du 18 juin 2019 concernant la fixation des tarifs dans le cadre du festival « Escale Humour » (du 08 au 22 février 2020) rendue exécutoire le 20 juin 2019,

# DECIDE

- de modifier la décision DC N°19/317 comme suit :

### Spectacle «ANTONIA DE RENDINGER»

➤ Tarif réduit
➤ Plein tarif
23,00 € (Ticket bleu dur)
25,00 € (Ticket vert clair)

- de compléter la décision DC N°19/317 comme suit :

## Tarifs réduits

Spectacle « CARTMAN »
Spectacle « MARION MEZADORIAN »
27,00 € (Ticket rose)
13,00 € (Ticket orange)

### **Pleins tarifs**

Spectacle « CARTMAN »
Spectacle « MARION MEZADORIAN »
29,00 € (Ticket fuchsia)
15,00 € (Ticket parme)

- d'encaisser la recette correspondante au compte 7062 – fonction 422 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 13 août 2019

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 14 aout 2019 Certifié Conforme

Mairie de Royan le Par délégation du Maire, Le Directeur Général des Services Pour le Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint, Jean-Paul CLECH

